

20	15/11/2018	BE 0831.214.279	25	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18722.00432	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **BDO DISTRIBUTION**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Zénobe Gramme N°: 46 Boîte:

Code postal: 1300 Commune: Wavre

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Mons et de Charleroi, division Charleroi

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0831.214.279

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-02-2016

COMPTE ANNUEL EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

31-08-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-04-2017

au

31-03-2018

Exercice précédent du

01-04-2016

au

31-03-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.7, A 7.1, A 7.2, A 9, A 10

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MOXHET Bernard

Rue Félix Maigret de Priches 19

7030 Saint-Symphorien

BELGIQUE

Début de mandat: 06-11-2017

Fin de mandat: 30-08-2023

Administrateur délégué

MOXHET Florent

Rue Félix Maigret de Priches 19

7030 Saint-Symphorien

BELGIQUE

Début de mandat: 06-11-2017

Fin de mandat: 30-08-2023

Administrateur

MOUVET Sarah

Rue du Fond des Roux 12

1435 Mont-Saint-Guibert

BELGIQUE

Début de mandat: 07-01-2016

Fin de mandat: 26-08-2022

Administrateur

DELVAUX ASSOCIES, REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00864)

BE 0548.694.950

Chaussée de Louvain 428/1

1380 Lasne

BELGIQUE

Début de mandat: 06-11-2017

Fin de mandat: 28-08-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

DELVAUX Pierre (A02171)

avenue des Vieux Amis 14

1410 Waterloo

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
SOCOFIDEX BE 0831.487.859 Chaussée de Tournai 54 7520 Templeuve BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par	2238413 F 10	B
SOENS MATTHIEU Expert Comptable Chée de Tournai 54 7520 Templeuve BELGIQUE	12411 2 F 82	

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	0	0
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	843.428	635.189
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	135.434	179.624
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	707.859	455.295
Terrains et constructions		22	0	0
Installations, machines et outillage		23	0	0
Mobilier et matériel roulant		24	177.871	207.761
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	529.988	247.534
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
Immobilisations financières	6.1.3	28	135	270
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.782.575	2.824.234
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290	0	0
Autres créances		291	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.496.141	1.994.953
Stocks		30/36	2.496.141	1.994.953
Commandes en cours d'exécution		37	0	0
Créances à un an au plus		40/41	352.898	261.958
Créances commerciales		40	344.706	251.976
Autres créances		41	8.191	9.983
Placements de trésorerie		50/53	0	0
Valeurs disponibles		54/58	765.896	434.435
Comptes de régularisation		490/1	167.641	132.887
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.626.003	3.459.422

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.228.910	1.260.195
Capital		10	1.360.000	1.360.000
Capital souscrit		100	1.360.000	1.360.000
Capital non appelé		101	0	0
Primes d'émission		11	0	0
Plus-values de réévaluation		12	0	0
Réserves		13	6.102	6.102
Réserve légale		130	6.000	6.000
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310	0	0
Autres		1311	0	0
Réserves immunisées		132	102	102
Réserves disponibles		133	0	0
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-137.192	-105.907
Subsides en capital		15	0	0
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5	0	0
Pensions et obligations similaires		160	0	0
Charges fiscales		161	0	0
Grosses réparations et gros entretien		162	0	0
Obligations environnementales		163	0	0
Autres risques et charges		164/5	0	0
Impôts différés		168	0	0
DETTES		17/49	3.397.093	2.199.227
Dettes à plus d'un an	6.3	17	438.206	152.606
Dettes financières		170/4	438.206	152.606
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	438.206	152.606
Autres emprunts		174/0	0	0
Dettes commerciales		175	0	0
Acomptes reçus sur commandes		176	0	0
Autres dettes		178/9	0	0
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	2.936.865	1.938.480
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	208.747	93.582
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8	0	0
Autres emprunts		439	0	0
Dettes commerciales		44	2.000.036	1.272.103
Fournisseurs		440/4	2.000.036	1.272.103
Effets à payer		441	0	0
Acomptes reçus sur commandes		46	270.217	223.908
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	457.865	336.305
Impôts		450/3	148.496	98.814
Rémunérations et charges sociales		454/9	309.369	237.491
Autres dettes		47/48	0	12.581
Comptes de régularisation		492/3	22.022	108.140
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.626.003	3.459.422

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)(-)	9900	3.188.299	2.421.539
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	18.594	2.479
Chiffre d'affaires		70	0	0
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	0	0
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)(-)	62	2.644.884	1.819.444
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	363.818	353.813
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:				
dotations (reprises)	(+)(-)	631/4	0	21.902
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	635/8	0	0
Autres charges d'exploitation		640/8	142.520	47.213
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	0	0
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	9.017	0
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)(-)	9901	28.060	179.169
Produits financiers		75/76B	18.432	20.017
Produits financiers récurrents		75	18.432	20.017
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	47	182
Produits financiers non récurrents		76B	0	0
Charges financières		65/66B	75.817	56.209
Charges financières récurrentes		65	75.817	56.209
Charges financières non récurrentes		66B	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)(-)	9903	-29.324	142.976
Prélèvements sur les impôts différés		780	0	0
Transfert aux impôts différés		680	0	0
Impôts sur le résultat	(+)(-)	67/77	1.961	764
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)(-)	9904	-31.285	142.212
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	0	0
Transfert aux réserves immunisées		689	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	9905	-31.285	142.212

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	(+)/(−)	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter				
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(−)	9906	-137.192	-105.907
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(−)	9905	-31.285	142.212
		14P	-105.907	-248.119
Prélèvements sur les capitaux propres				
Affectations aux capitaux propres				
au capital et aux primes d'émission		791/2	0	0
à la réserve légale		691/2		
aux autres réserves		691	0	0
		6920	0	0
		6921	0	0
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(−)	14	-137.192	-105.907
Intervention d'associés dans la perte				
Bénéfice à distribuer				
Rémunération du capital		794	0	0
Administrateurs ou gérants		694/7		
Employés		694	0	0
Autres allocataires		695	0	0
		696	0	0
		697	0	0

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée
 Cessions et désaffectations
 Transferts d'une rubrique à une autre

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	888.080
8029	29.850	
8039	0	
8049	0	
8059	917.930	
8129P	XXXXXXXXXX	708.456
8079	74.040	
8089	0	
8099	0	
8109	0	
8119	0	
8129	782.496	
21	135.434	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés
 Repris
 Acquis de tiers
 Annulés à la suite de cessions et désaffectations
 Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.458.176
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	552.261	
Cessions et désaffections	8179	49.319	
Transferts d'une rubrique à une autre	8189	0	
(+/-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.961.117	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	0	
Acquises de tiers	8229	0	
Annulées	8239	0	
Transférées d'une rubrique à une autre	8249	0	
(+/-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8259	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	1.002.881
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	289.778	
Repris	8289	0	
Acquis de tiers	8299	0	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8309	39.401	
Transférés d'une rubrique à une autre	8319	0	
(+/-)			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.253.258	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	707.859	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions
Cessions et retraits
Transferts d'une rubrique à une autre
Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées
Acquises de tiers
Annulées
Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées
Reprises
Acquises de tiers
Annulées à la suite de cessions et retraits
Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice**Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	270
8365	0	
8375	135	
(+)(-)	8385	0
(+)(-)	8386	0
8395	135	
8455P	XXXXXXXXXX	0
8415	0	
8425	0	
8435	0	
(+)(-)	8445	0
8455	0	
8525P	XXXXXXXXXX	0
8475	0	
8485	0	
8495	0	
(+)(-)	8505	0
(+)(-)	8515	0
8525	0	
8555P	XXXXXXXXXX	0
8545	0	
(+)(-)	8555	0
28	135	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	208.747
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	438.206
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	0
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	0
Autres emprunts	901	0
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	0
Effets à payer	9001	0
Acomptes reçus sur commandes	9011	0
Dettes salariales et sociales	9021	0
Autres dettes	9051	0
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	264.131
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	264.131
Autres emprunts	902	0
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	0
Effets à payer	9002	0
Acomptes reçus sur commandes	9012	0
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	0
Rémunérations et charges sociales	9042	0
Autres dettes	9052	0
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	264.131

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL**

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration
DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	74,2	56,7
76	18.594	2.479
76A	18.594	2.479
76B	0	0
66	9.017	0
66A	9.017	0
66B	0	0
6503	0	0

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE**EXCEPTIONNELLE****Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents
Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes
Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	0
9150	0
9161	0
9171	0
9181	275.000
9191	0
9201	0
9162	0
9172	0
9182	0
9192	0
9202	0

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**Description succincte****Mesures prises pour en couvrir la charge****PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

Mandats Fonds de commerce

Exercice
220.000

Nº BE 0831.214.279

A 6.5

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	0
9295	0
9500	986
9501	0
9502	0

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments

Exercice
16.000

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise

Nature des transactions

Exercice

Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise

Nature des transactions

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés. En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit : NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : NEANT

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : NEANT

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : NEANT

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Méthode
Base
Taux en %
Actifs
L (linéaire)
NR (non réévaluée)
Principal
Frais accessoires
D (dégressive)
R (réévaluée)
Min / Max
Min / Max
A (autres)

1. Frais d'établissement

L
NR

2. Immobilisations incorporelles

L
NR
LICENCES
L
NR
33,33 33,33
FONDS DE COMMERCE
L
NR
20,00 20,00

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*

L
NR
L
NR

4. Installations, machines et outillage*

L
NR
L
NR

5. Matériel roulant*

L
NR
VOITURE
L
NR
25,00 25,00
CAMION - CAMIONETTE
L
NR
25,00 25,00

6. Matériel de bureau et mobilier*

L
NR
MOBILIER ET MATERIEL
L
NR
20,00 20,00
MATERIEL INFORMATIQUE
L
NR
33,33 33,33

7. Autres immobilisations corporelles

L	
NR	
20,00	20,00
AMENAGEMENTS - ENSEIGNES - SYSTEME ALARME	
D	
NR	
20,00	20,00

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 EUR.

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements
2. En cours de fabrication - produits finis
3. Marchandises PRIX D'ACQUISITION - FIFO
4. Immeubles destinés à la vente

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications [inclus] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclus] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

NEANT

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

NEANT

Conventions de location-financement

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.

Règles d'évaluation en matière comptable

Les règles d'évaluation, jointes aux comptes annuels, sont restées d'application.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Au 31/03/2018, la perte reportée s'élève à 137.191,70 €. Les fonds propres restent néanmoins positifs à hauteur de 1.228.910,42 €. De plus, le cashflow réalisé est suffisant pour couvrir les échéances des dettes. La poursuite des activités et le maintien des règles d'évaluation en continuité sont donc décidés.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus		
	Nature	Nombre de droits de vote attachés à des titres	Nombre de droits de vote non liés à des titres



Gérard Delvaux
Réviseur d'Entreprises Honoraire

Pierre Delvaux
Vincent Misselyn
Cheryl Delforge
Réviseur d'Entreprises
Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE « BDO DISTRIBUTION S.A. » POUR L'EXERCICE CLOS 31 MARS 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société « BDO DISTRIBUTION S.A. », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incomptant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 6 novembre 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société BDO DISTRIBUTION S.A. durant 1 exercice consécutif.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 mars 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.626.003 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 31.285.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique.

Delvaux Associés, Réviseurs d'Entreprises scrl

Société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée

Siège social : 428 Bte 1, Chaussée de Louvain • 1380 Lasne (Ohain) • Tél. : +32 (0)2 652 03 39

IBAN CBC Banque BE43 7320 3155 8801 • T.V.A. : 0548.694.950 • IRE n°B00864

info@delvauxassocies.be

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonSTANCE, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

La société n'a pas établi de rapport de gestion et ce malgré les obligations légales en la matière.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés, à l'exception du schéma utilisé pour la présentation des comptes annuels en violation de l'article 15 du code des sociétés et des documents légaux qui en découlent.

Ohain, le 17 aout 2018



Delvaux Associés, Réviseurs d'entreprises
Commissaire
Représenté par
Pierre DELVAUX
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1.	2.	3.	3P.	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	69,8	6,8	74,2 ETP		56,7 ETP	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	107.035	6.311	113.346 T		98.594 T	
Frais de personnel	102	2.497.619	147.265	2.644.884 T		1.819.444 T	

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

	Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		70		13		78,8
Par type de contrat de travail							
Contrat à durée indéterminée	110		69		13		77,8
Contrat à durée déterminée	111		1		0		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		0		0		0
Contrat de remplacement	113		0		0		0
Par sexe et niveau d'études							
Hommes	120		49		0		49
de niveau primaire	1200		49		0		49
de niveau secondaire	1201		0		0		0
de niveau supérieur non universitaire	1202		0		0		0
de niveau universitaire	1203		0		0		0
Femmes	121		21		13		29,8
de niveau primaire	1210		21		13		29,8
de niveau secondaire	1211		0		0		0
de niveau supérieur non universitaire	1212		0		0		0
de niveau universitaire	1213		0		0		0
Par catégorie professionnelle							
Personnel de direction	130		0		0		0
Employés	134		64		12		72,4
Ouvriers	132		5		1		5,4
Autres	133		1		0		1

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	52	9	58,3
305	37	3	39,1

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5801	0 5811	0
Nombre d'heures de formation suivies	5802	0 5812	0
Coût net pour l'entreprise	5803	0 5813	0
dont coût brut directement lié aux formations	58031	0 58131	0
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0 58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0 58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5821	0 5831	0
Nombre d'heures de formation suivies	5822	0 5832	0
Coût net pour l'entreprise	5823	0 5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5841	0 5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0 5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0 5853	0